

**Question avec demande de réponse écrite E-001075/2016
à la Commission**

Article 130 du règlement

Patricija Šulin (PPE), Frédérique Ries (ALDE), Heinz K. Becker (PPE), Michael Theurer (ALDE), Petras Auštrevičius (ALDE), Tomáš Zdechovský (PPE) et Ramon Tremosa i Balcells (ALDE)

Objet: La chaîne de télévision palestinienne Ma'an fait l'apologie d'un terroriste avéré

Ces dernières années, l'agence de presse palestinienne Ma'an, qui fait partie du réseau du même nom, s'est distinguée en publiant des articles et des séquences exaltant le terrorisme et la violence et en colportant des fables d'un antisémitisme virulent, et notamment des propos niant la Shoah ou affirmant l'existence des "protocoles des sages de Sion".

Poursuivant sur la même voie, à l'été 2015, le 22 juin, la chaîne de télévision Ma'an a diffusé un reportage faisant l'apologie d'Abdallah Barghouti, condamné pour terrorisme. Barghouti, qui avait fabriqué des bombes, a été condamné à 67 peines de perpétuité, une par civil tué par sa faute. Dans un entretien filmé dans la maison de "l'héroïque prisonnier", le père de Barghouti qualifie son fils de "héros" et de "noble combattant" et encourage "tous les Palestiniens d'âme noble à suivre les pas d'Abdallah".

Or, Ma'an a bénéficié d'un soutien financier de l'Union européenne, qui lui a ainsi permis de propager la haine. Ainsi, selon la fondation Anna Lindh, l'Union européenne fait partie des principaux financeurs de Ma'an. Elle lui a accordé des aides jusqu'à 2013, au moins. Pourtant, dans sa résolution du 10 septembre 2015, le Parlement demande à juste titre que les organisations de ce type ne bénéficient pas du soutien de l'Union.

Quelles mesures sont-elles prises pour lutter contre de pareilles incitations? Au vu des éléments connus, la Commission et le SEAE surveillent-elles les activités d'autres organisations financées par l'Union afin d'empêcher que les fonds accordés par celle-ci ne soient détournés sans aucun contrôle pour promouvoir la haine?